



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 27 juin 2024

Délibération n° 2024_06

**portant approbation du procès-verbal
du conseil d'administration du 13 mars 2024**

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006 – 1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Le procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2024 est adopté.

Fait à Paris, le 27 juin 2024

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 27 juin 2024

Délibération n° 2024_07

portant approbation du rapport d'activité 2023

Le conseil d'administration de l'Etablissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006-1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Etablissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Le rapport d'activité 2023 est adopté.

Fait à Paris, le 27 juin 2024

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 27 juin 2024

Délibération n° 2024_08

portant approbation de la programmation de la saison 2024-2025

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006-1388 du 16 novembre 2006 modifié, portant création de l'Établissement public du palais de la porte Dorée, et notamment son article 15 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée approuve la programmation culturelle de la saison 2024-2025 telle que présentée dans la note jointe à la présente délibération.

Fait à Paris, le 27 juin 2024

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 27 juin 2024

Délibération n° 2024_09

portant approbation de la nouvelle grille tarifaire en matière de droits d'entrée

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006-1388 du 16 novembre 2006 modifié, portant création de l'Établissement public du palais de la porte Dorée, et notamment son article 15 ;

Vu la délibération 2023-03 adoptée lors de la séance du conseil d'administration du 7 mars 2023 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée approuve les orientations de la politique tarifaire en matière de droits d'entrée telles que présentées dans la note jointe à la présente délibération, pour une entrée en vigueur prévue le 10 septembre 2024.

Fait à Paris, le 27 juin 2024

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 27 juin 2024

Délibération n° 2024_10

portant approbation de l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux études et travaux portant sur les travaux immédiats prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006-1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

L'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux études et travaux portant sur les travaux immédiats prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement est adopté.

Fait à Paris, le 27 juin 2024

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'Administration du 27 juin 2024

Délibération n° 2024-11

portant approbation du Budget Rectificatif n°1 pour 2024

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée réuni le 27 juin 2024,

Vu le décret n° 2006-1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15-4° ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

APPROUVE LA DELIBERATION SUIVANTE :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 75 ETPT sous plafond et 1 ETPT hors plafond ;

23 683 053 € d'autorisations d'engagement dont :

- 5 975 000 € pour l'enveloppe Personnel
- 10 031 800 € pour l'enveloppe Fonctionnement
- 7 676 253 € pour l'enveloppe Investissement

18 523 728 € de crédits de paiement dont :

- 5 975 000 € pour l'enveloppe Personnel
- 8 820 640 € pour l'enveloppe Fonctionnement
- 3 728 088 € pour l'enveloppe Investissement

17 711 571 € de prévisions de recettes

- 812 157 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -812 157 € de variation de trésorerie
- -949 660 € de résultat prévisionnel
- -979 660 € de capacité d'autofinancement
- -812 157 € de variation du Fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris, le 27 juin 2024

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 27 juin 2024

Délibération n° 2024_12

relative à la signature par la Directrice générale de l'établissement des transactions et actions en justice

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006-1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Le conseil d'administration délègue à la directrice générale le pouvoir de signer les actions en justice de l'établissement devant toutes juridictions ainsi que les transactions conclues entre un tiers et l'établissement emportant dépense jusqu'à 50 000 euros et recette sans limitation de montant.

La directrice générale rend compte des transactions signées en application de la présente délégation lors de la séance du conseil suivante.

Fait à Paris, le 27 juin 2024

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 27 juin 2024

Délibération n° 2024_13

relative aux grandes orientations de la réorganisation de l'établissement

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006-1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Le conseil d'administration approuve les grandes orientations de la réorganisation de l'établissement et notamment la suppression progressive des départements, la création de deux nouvelles directions métier et le repositionnement dans une même direction de certaines activités.

Fait à Paris, le 27 juin 2024

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU